



Escroquerie keltravo huissier tribunal et saisie sur compte banca

Par **andre17**, le **03/09/2012** à **14:38**

Bonjour,

Comme tout le monde ici, j'ai été victime de KELTRAVO.

J'ai signé un contrat qui me garantissait 20rdvs dans le mois.

J'ai reçu 7 rdvs et puis plus rien mais le meilleur reste à venir.

Un an après cette souscription, je reçois une facture de 1400 euros sans aucune explication.

Je pense bien sûr à une erreur de l'entreprise et me dis qu'ils vont s'en rendre compte. Et bien non!!!

Je reçois quelques mois plus tard un courrier d'une société de recouvrement.

Courrier très agressif. Je contacte KELTRAVO pour qu'ils m'envoient la liste des soit disant contacts. Aucune réponse, ni par téléphone ni par voie postale.

Si l'on calcule: $20\text{€} \times 70$, soit 1400€.

70 contacts jamais reçu et disparus.

Plus tard, je reçois une injonction de payer d'un tribunal par voie d'huissier, ce qui veut dire qu'il y a eu un procès sans que je sois convoqué pour me défendre et surprise la semaine dernière, une saisie sur compte bancaire par un huissier qui est tout simplement venu se servir sur mon compte bancaire. Je suis donc obligé de prendre un avocat et bien sûr d'en informer toutes les associations de protections des consommateurs. Si quelqu'un a subit la même histoire que moi, n'hésitez pas à me contacter " l'union fait la force" et contre des escrocs de la sorte, de la force il en faut.

Merci à vous

Par **sleepy**, le **04/09/2012** à **13:13**

Vous auriez du faire opposition a l'injonction de payé
la vous auriez eu une audience a la quelle vous vous seriez défendu

ne pas réagir apres une injonction de payer, conduit souvent a une saisie
maintenant cela va etre beaucoup plus compliqué

bon courage

Par **andre17**, le **04/09/2012 à 13:34**

Merci sleepy,

Par **cmkeltravo**, le **04/09/2012 à 14:59**

Bonjour André,

Arrivé depuis peu chez Keltravo, pourriez-vous svp me communiquer en PV sur ce forum ou par email (contact@keltravo.com) votre nom, prénom et adresse afin que je puisse consulter votre dossier et voir ce que nous pouvons faire.

Je vous remercie par avance
Rodolphe
CM Keltravo

Par **andre17**, le **04/09/2012 à 15:17**

Bonjour,
au vu de l'avancement du dossier qui est aujourd'hui chez un huissier, cela me parait impossible.
Cependant, je vois mon avocat lundi qui apparemment se réjouit de ce dossier même si ce n'est pas mon cas.
Vos méthodes sont insoutenables!!!

Par **cmkeltravo**, le **04/09/2012 à 16:01**

J'ai bien réceptionné votre email avec vos coordonnées.

Je consulte le service concerné et reviens vers vous au plus vite par email.

Cordialement
Rodolphe
CM Keltravo

Par **alterego**, le **04/09/2012** à **16:28**

Bonjour,

Quelles méthodes sont insoutenables ? Celles de Keltravo ou celles d'un prétendu sauveur, ou encore les deux ?

ATTENTION aux propositions du type de celle de ce jour.

Quelle impartialité les victimes, ou supposées telles, pourraient-elles attendre de l'auteur du contrat qui en bafoue les clauses ?

Ou le présumé sauveur travaille réellement pour Keltravo, en ce cas comment pourrait-il aller contre les "intérêts" de l'entreprise, (ce qu'on ne pourrait lui reprocher) ou il s'agit d'un imposteur.

Un avocat qui "se réjouit" c'est bon signe.

Cordialement

Par **alterego**, le **04/09/2012** à **16:53**

Vous aviez un contrat avec Keltravo, qu'était tenu de vous apporter ce partenaire ?

Merci

Par **andre17**, le **04/09/2012** à **17:11**

Bonjour,

J'avais un contrat, au départ tout est bien parti, 7 contacts puis plus rien et le reste vous le connaissez déjà. Le pire c'est que je ne suis plus en activité depuis juillet 2010 et leur ai signalé ma radiation.